

Avis adopté à la séance plénière du 10 juin 2020

Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

Déclaration du Groupe Entreprises

Malgré des progrès dans le secteur privé, la situation des travailleurs handicapés sur le marché du travail, avec un taux de chômage supérieur d'environ 10 points à la moyenne nationale, reste préoccupante. Cela s'explique par différents facteurs dont certains vont s'aggraver dans le contexte actuel : caractéristiques des emplois occupés, absence de prise en compte des spécificités locales mais aussi la conjoncture économique qui se dégrade.

L'un des freins importants est le plus faible niveau de qualification pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui rend plus tendu le recrutement de ces derniers. Le projet d'avis présenté aujourd'hui souligne que si des progrès existent, l'inclusion scolaire est loin d'être réalisée. Pourtant, l'accès à l'école pour les jeunes en situation de handicap est fondamental pour leur avenir. L'idéal est le milieu ordinaire, même si certaines situations trop complexes nécessitent d'autres parcours.

Pour cela, la prévention, l'information et l'accompagnement sont essentiels. Nous approuvons la préconisation d'ouvrir un portail numérique unique « *enfance et handicap* » portant sur l'organisation de l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs parents comprenant une information générale et claire sur les dispositifs existants et une présentation de l'offre d'accompagnement médico-social dans chaque département. De même, une place prépondérante doit être laissée au partenariat au cours de la scolarisation. La préconisation n°10 est en ce sens utile, visant une collaboration renforcée, décloisonnée entre les établissements scolaires et médico-sociaux. Et les parents sont un lien indispensable.

Les besoins des personnes ne sont pas les mêmes : ils doivent être modulés et se centrer sur les capacités de l'enfant en aménageant la pédagogie pour que le jeune handicapé puisse avancer selon son rythme.

Enfin, le développement de l'autonomie est essentiel pour l'intégration des personnes. Plusieurs préconisations de cet avis pourraient y concourir. Les entreprises ne peuvent que soutenir cette démarche et félicitent les rapporteurs pour ce travail étayé.

Le groupe des entreprises a voté cet avis.